

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

... M. Crinon, qui lui a fait prodiguer tous les soins que réclamait sa position. On pense que le blessé portera plainte.
M. Celler, demeurant rue des Cinq-Diamants, n. 18, fabricant de bijouterie, rapporte hier chez lui, après avoir passé la soirée avec un de ses amis du Havre, lorsqu'il a été assailli par un gendarme à cheval qui sans motif et sans avertissement préalable lui a porté plusieurs coups de sabre dans l'un lui a feulé la tête; un autre l'a atteint vers le dos d'un maglère grave, un troisième lui a endommagé la main avec laquelle il cherchait à parer le coup qu'on lui portait. Ce citoyen recommandable est connu de ses voisins comme un homme fort paisible, il est père de trois enfants, dont un âgé de seize ans. On a dû le porter à notre bureau son chapeau et ses vêtements ensanglantés.
Dans la rue Saint-Martin, le fils de M. Caillillon, négociant, jeune homme de 14 ans, appuyé sur une croisée, à côté de sa mère, a été atteint d'un coup de feu, tiré d'en bas, qui l'a renversé. La balle est entrée vers la partie moyenne de la clavicle droite et s'est arrêtée vers Popaule opposée. Les personnes qui en doutaient pourment s'en assurer, en s'adressant, rue Saint-Martin, n. 16, au docteur Chathonnais.
Un jeune homme du Boussainville, au-dessus de Canesse, sortant vers onze heures du café Soupe, rue de la Ferronnerie, où il n'y avait ni désordre, ni tumulte, et se rendant à son domicile, rue Beauregard, a été frappé d'un coup de baïonnette, porté du haut en bas par un gendarme, qu'il n'a vu qu'au moment où il tombait sous le coup de son meurtrier. Relevé par un passant, et rapporté au même café, le premier appareil a été mis sur sa blessure qui, quoique très grave et faite au bas ventre, ne paraît pas mortelle.
Un commis de MM. Chevreux et Aubertot a été atteint d'un coup de sabre au bras, il n'avait pourtant en aucune manière provoqué le gendarme qui l'a frappé.
Deux jeunes gens ont été apportés cette nuit à l'Hotel-Dieu. L'un, Denis-François, cordonnier, âgé de 25 ans, demeurant rue des Marnouzeux, venait d'être atteint d'un coup de feu à la jambe droite. L'autre, Victor Lasousois, âgé de 21 ans, demeurant rue du Grand-Hurleur, n. 14, avait reçu une halle dans le ventre.
Les chirurgiens de garde, MM. Felix Legras et Robert, donnent les soins les plus empressés à ces blessés; averti par ces Messieurs, M. Dupuytren pratiqua immédiatement l'amputation de la jambe blessée.
Lasousois, celui qui avait reçu la halle dans le ventre, a expiré quelques heures après.
Une multitude de blessés de tout sexe s'est présentée à la consultation de l'Hotel-Dieu ce matin.
M. François Jamier, demeurant rue de la Grande-Truanderie, a été frappé à son entrée dans la rue St-Denis de plusieurs coups de sabre par des gendarmes qu'il ne voyait même pas, et sans qu'aucun provocation de sa part eût pu motiver une telle violence.
M. Bignon, demeurant rue St-Germain l'Auxerrois, n. 84, en passant sur la place du Châtelet, a été frappé d'un coup de sabre au moment où il portait des secours à un malheureux qui venait d'être blessé.
On avait déposé ce matin à la Morgue le corps d'un individu tué hier dans la bagarre de la rue St-Denis, vers 10 heures il a été reconnu par sa femme, le son nomme Auguste Henri, cordonnier, rue de la Savonnerie. Cette malheureuse veuve s'est évanouie en voyant le cadavre de son mari, qui paraît avoir expiré sur le coup qu'il a reçu dans la poitrine.

FEUILLETON.

Procès de l'abbé Contrefatto.

Accusé d'avoir usé de violence sur un enfant.
En rendant compte de la publication de ce petit volume, nous croyons devoir répéter avec Clémence :
Comme nous ne voyons nul genre de héros qui soient plus à priser que les parfaits dévots, aucune chose au monde et plus noble et plus belle,
Que la sainte ferveur d'un véritable zèle, Aussi ne voyons-nous rien de plus odieux Que le deliors platré d'un zèle apocryphe, Que ces fausses charlatans, que ces dévots de papier,
De qui la morgue et trompeuse grimace Abuse impunément, et se joue, à leur gré, De ce qu'on les mortels de plus saint et sacré.
Au nombre de ces Tartufes, il faut placer l'abbé Contrefatto dont les tribunaux viennent de faire une si éclatante justice. Toutefois, notre intention n'étant pas de reproduire ici des détails qui seraient de nature à alarmer la pudeur publique, nous passerons sous silence les faits rapportés par l'acte d'accusation. Après la lecture de cet acte, M. le président a procédé à l'interrogatoire de l'accusé. Parmi les questions adressées à l'abbé Contrefatto, nous ne transcrirons que les suivantes, avec les réponses qu'il a cru devoir y faire.
M. le président.—On a également trouvé en votre domicile une note de dépenses. On y trouve certains articles qui ont besoin d'explications. Ainsi on voit : Ter. 1827. Plaisir, 17 fr. Plus bas : Plaisir, 7 fr. Plaisir, 7 fr. Pour plaisir, 40 fr. Pour plaisir, 70 fr.
Contrefatto.—Ce n'était qu'un simple mémoire pour des dépenses. En italien, nous disons plaisir d'aller là, per piacere andare Parigi per piacere andare Venezia, etc. Ainsi je portais un voyage à Dieppe, à Reims, per piacere andare Roma, Dieppe.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DREUX.

Pour la seconde fois, le tribunal correctionnel de Dreux vient d'avoir sujet d'appliquer la loi du 20 avril 1825 sur le sacrilège; voici à quelle occasion :
Le nommé Louis Marette; âgé de 28 ans, militaire congédié, présentement ouvrier tisseur en laine au village de Laon, canton de Brezolle, est un peu trop enclin à la boisson; et il satisfait tellement ce penchant, qu'il en perd bien souvent la raison. Dans son ivresse, il est presque toujours leste de pas sur le jouet des petits enfants, et du reste il n'offense personne. Heureux si ses extravagances n'ussent pas dépassé les bornes, le samedi 8 septembre dernier, Ce jour-là, dans l'après-midi, sortant d'un cabaret, la tête forte échauffée par les fumées du vin, Marette fait rencontre de la demoiselle Evelain, jeune fille de 28 à 30 ans, qui transférait le bâton de la Vierge Marie au domicile paternel pour y demeurer jusqu'à la fête prochaine. En passant près de cette demoiselle, d'un pas mal assuré, Marette s'écria. La fille je me f... de toi et de ta compagnie; il ajouta même à ces paroles grossières d'autres expressions encore plus intouchables bientôt cet homme en délire ayant ramassé une pierre, la lança dans la religieuse; et l'une des cuisses de l'enfant Jésus en tomba fracassée.
Dénoncé par la mère de la demoiselle Evelain, Marette a été traduit en police correctionnelle sur la poursuite du ministère public.
Outre la demoiselle Evelain, le tribunal a entendu comme deuxième témoin à charge, une autre jeune personne, la demoiselle Marie Anne Chrétien, mère de famille, qui a mis une grande candeur dans sa déposition; elle a prétendu que la pierre avait été jetée avec tant de force, que son enfant, qu'elle tenait dans les bras avait failli en être atteint.
A l'appel de la cause, Marette a répondu d'une voix ferme et sonore : Présent, puis s'avancant dans l'attitude et avec le geste d'un soldat sous les armes, il est allé s'asseoir sur le banc des accusés.
Après l'interrogatoire préliminaire d'usage, M. le président lui a fait les questions suivantes :
D. N'avez-vous pas adressé des propos outrageants à la demoiselle Evelain et à la chaise que elle portait le 8 septembre dernier? N'avez-vous pas dit notamment : Je t'en f... et ta compagnie?
Marette (se levant de la main droite au front). Mon président, je n'ai pas la connaissance d'avoir rencontré cette demoiselle.
D. N'avez-vous pas ramassé une pierre que vous avez jetée au bâton de la vierge?

moi. La femme Lebon n'a rencontré, elle m'a attaqué avec les plus grands coups de pied et coups de poing sur la tête et sur le corps; j'ai failli en devenir la victime.
M. le président.—Il paraît d'après l'instruction, qu'elle vous prit au collet, et que vous l'avez repoussée d'un coup de poing sur l'épaule qui l'avait renversée par terre.
Contrefatto.—Impossible! J'étais assailli de toutes parts, j'étais comme un agneau au milieu de loups dévorants.
Pressé par d'autres questions l'accusé continue à reproduire avec une humilité toute benigne : Je ne connais rien; je suis toujours dans mon innocence.
Le premier témoin est la petite Hortense Lebon. Tous les yeux se portent avec un douloureux intérêt sur cette jeune enfant, qu'un buissier amène par la main. Hortense est encore pâle; mais sa jolie petite figure a déjà repris l'air d'hilarité qui donne à l'enfance une tranquille insouciance. Elle déclare se nommer Hortense Lebon, et être âgée de cinq ans.
M. le président.—Connaissez-vous l'accusé?
L'enfant.—C'est M. l'abbé.

La femme Noutz, portière, raconte plusieurs circonstances qui tendent à prouver que la conduite privée de l'abbé Contrefatto n'était pas très régulière.
M. le président, à l'accusé.—Qu'avez-vous à dire?
Contrefatto.—Nolite et non judicabimini qui malus est malum de altere cogitat.
M. le président.—Il ne s'agit pas de citer ici l'Ecriture, il faut répondre.
Contrefatto.—Tout cela est l'œuvre de la méchanceté.
M. le président.—Ne tenait-il pas avec les femmes des propos déplacés?
La femme Noutz.—Il disait qu'il fallait bien boire et bien manger, pour prendre du plaisir.
Contrefatto.—Certainement, il faut manger et boire pour vivre.
M. le président, au témoin.—N'avez-vous pas été surprise de l'espèce de commission que vous donnait l'accusé pendant le catème.
La dame Noutz.—Il mangeait de la viande en tout temps, et n'a jamais fait d'exception. Le vendredi-saint, il fit acheter un pot-au-feu et des saucisses.
Contrefatto.—C'est que j'étais malade par le changement de climat.
M. le président.—L'observation de pareils devoirs peut n'être pas une des choses les plus essentielles à la religion, mais c'est un devoir sacré pour un prêtre.
Contrefatto.—J'étais malade, mon visage est pâle encore par le changement de climat.
M. le président.—Que ne retourneriez-vous en Italie?
Nous ne pousserons pas plus loin cet examen; grâce à la liberté de la presse, le procès de l'abbé Contrefatto est déjà entre les mains de tout le monde, et cela, sans aucun inconvénient pour la religion, car, ainsi que l'a dit l'avocat de Mme. Lebon, cette religion toute divine n'est pas solidaire des crimes que peuvent commettre quelques-uns de ses indignes apôtres.
(Extrait de l'Opinion, de Paris.)

THEATRE D'ORLEANS.

Aujourd'hui Jeudi, 17 Janvier 1828.
LA SONNAMBULE.
Vaudeville en deux actes de Scherbi.—Suivi du **CAFFE DE BAGDAD.**
Opéra en un acte, paroles de St. Just, musique de Boieldieu, orné de tout son spectacle à la fin de cette pièce
M. BARRABINO
Dansera avec Mde. Alexandre, et pour la dernière fois.
LAS DOLERS-MANCHEGNAS, qui a été redoublé.
Le spectacle sera terminé par **JE FAIS MES FARCES.**
Vaudeville en un acte de Désaugères.
L'abonnement—La Famille du Porteur d'Eau, vaudeville nouveau en un acte—La Vente, grand opéra, la Première Affaire, la Belle Mère et le Gendre, comédies nouvelles.

INSITU HELVETIQUE.

FIN de donner plus de latitude à son plan d'éducation, Mr. De Fernex vient de s'associer avec Mr. Wheeler, un jeune homme aussi recommandable par ses talents que par ses qualités personnelles, licencié au collège de Brunswick, Mr. W. se charge de tout le partie Anglaise de l'instruction. L'institut de Mr. De Fernex, offrira ainsi aux jeunes gens le double avantage de préparer les uns à être admis dans les collèges des Etats-Unis, et de fournir aux autres un cours complet d'éducation. Toutes les branches d'enseignement seront successivement traitées dans l'ordre de leur importance et du degré d'attention qu'elles exigent.
Des règles données, mais sévèrement observées donneront à cet Institut, le caractère d'une Ecole Helvétique. Le programme y sera soumis sous la direction de Mr. Wheeler, et tout ce qu'on étudiera sera compris, et la liaison des principes naturels aux principes raisonnés soigneusement appréciés. En un mot, les jeunes gens y apprendront à devenir un jour des hommes instruits, raisonnables et modérés. L'institut est ouvert au domicile de Mr. De Fernex, rue Royale, N. 115. 17 janv.

Messieurs les Actionnaires, de la Bibliothèque de Société, sont prévénus que l'élection de Messieurs les Directeurs pour l'année 1828, se fera Lundi prochain 21 du courant, depuis dix heures jusqu'à une heure de relevée.
B. DESBOULIERS,
Trésorier Bibliothécaire.
16 janv.

POUR LIVERPOOL.
Le brick neuf, doublé et chevillé en entier, par A. J. LUNAR, capit. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tonus le permet, Mercredi prochain. Poids fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à
14 janv. H. BOWERS, OSDORN & Co.

A PRETER.
(On préférera un port des Antilles.)
Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en septembre dernier, et est doublé à neuf et chevillé en cuivre. S'adresser à
15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

Le débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.
50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.
Et d'arrivages intérieurs.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
15 janv. A vendre par SAMUEL P. MORGAN.

ÉTABLISSEMENT
De la 3e. classe de la Loterie de l'Église Publique.
Un Lot de 12,000 a été vendu par BENNET.
N. 7531 et 7532 de \$12,000, le N. 23379, \$8,000; le N. 21984, \$5,000; le N. 6317, \$3,000; le N. 15743, \$2,500; le N. 15062, \$2,000; le N. 92103, \$1,500; le N. 1420, \$1,000; le N. 9638, \$1,000; le N. 8896, \$1,000; tous les billets terminant par 357, \$200; ceux par 279, \$100; ceux par 984 ou 347, 50; ceux terminant par 745, 062, 105, 420, 638, 896, \$30; ceux terminant par 51, 79, 84, 17, 43, 62, 05, 30, 38, 96, ont gagné \$6; ceux terminant par 0, 6 ou 8, ont gagné \$5.
Les personnes qui ont eu des billets gagnants sont requises de les présenter, pour en obtenir le paiement, ou renouveler dans la 3e. classe de la Loterie de l'Église Catholique.
Au bureau rue de Chartres No. 81, de BENNET.

LOTTERIE
De l'Église Catholique DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. TROISIÈME CLASSE.
AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, Au profit de l'Église Catholique de St. Martinville.
Le Tirage aura positivement lieu Samedi 16 de Février.
PROSPECTUS
1 prix de \$ 6,000 est \$ 6,000
1 " " 4,000 " 4,000
1 " " 3,000 " 3,000
1 " " 2,500 " 2,500
1 " " 2,180 " 2,180
1 " " 2,000 " 2,000
12 " " 300 " 3,000
156 " " 500 " 3,600
780 " " 60 " 9,360
7,800 " " 8 " 6,250
" " " 8 " 31,200
8,760 prix 24,360 Billets \$ 73,080
Prix des billets \$4, les coupons en proportion.
S'adresser au Bureau No. 86, au No. 132 rue de Chartres, de

MALCOLM.
Où il a été vendu, dans les deux dernières Loteries, des lots montant à plus de 6,400 piastres.
Les numéros tirés de la 11ème. Classe de la Loterie Consolidée de New-York, reçue par le dernier paquebot, sont :
17—43—26—3—16—11.

Venez chercher votre argent!
LES PERSONNES QUI ONT GAGNÉ
Au Tirage de la Loterie DES ECOLES PUBLIQUES, Qui a eu lieu Samedi dernier, sont priées de venir chercher le montant de leurs lots, à l'heureux Bureau de P. V. BARRET, Rue St. Louis, No. 37.
Qui a vendu un lot de \$1000
Et quatre de DEUX-CENTS, et quantité d'autres Lots inférieurs, ou de s'en fait renouveler dans la

LOTTERIE
De l'Église Catholique;
3e. classe—qui sera tirée positivement le 16 de Février, à la Droge Hevlett.
GROS LOTS
\$6,000, 4,000, 3,000, 2,500
2,180 2,000, &c. &c.
Prix des billets 4 piastres, les coupons en proportion.
15 janv.

AVIS.—Un homme d'un âge mûr, père de famille et habitant à la Louisiane depuis son enfance, désireux trouver un emploi comme écolier, dans une habitation il peut fournir des recommandations et prouver une conduite sans reproches. Il prendra des arrangements raisonnables avec la personne qui voudrait l'occuper. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 Janvier.

Salle St. Philippe.
SAMEDI, 19 JANVIER 1828,
GRAND BAL
PARC ET MASQUE
Prix d'entrée.—Une piastre pour les cavaliers. Les commissaires sont nommés pour maintenir le bon ordre dans la salle.

SALLE DE JACKSON,
Encoignure de la Nlle-Lévee et rue Girod.
Samedi, 19 Janvier.
GRAND BAL
PARC ET MASQUE.
Prix d'entrée.—60 centimes.
15 Janv.

RUSSE ROUGE.—30 balles, partie extra 4-4, en débarquement du brick Waltham à vendre par G. J. JOHNSON, 12 Janv. Rue Grand, N. 33

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Le prix de la farine fraîche (sans adjonction) de 25 25 le baril, d'après les boulangers devant donner, pendant la semaine prochaine, cinquante-vingt onces pour un cahin. Nouvelle-Orléans, 17 Janv. 1828.
Roffignac, maire

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée cultivateurs de la Louisiane, sont prévénus que le Lundi 28 de ce mois à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les sections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armand, notaire de l'Instruction Publique Royale.
J. L. Préfontaine, Caissier.
14 janv.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris, 21 Novembre.
Les décharges de monstrosité ont été faites, vers onze heures, non-seulement dans la rue Saint-Denis, mais dans les rues latérales, et particulièrement dans la rue aux Ours, où elles ont attiré un grand nombre de personnes. Plusieurs maisons portent les empreintes profondes des balles dont elles ont été frappées, et plus particulièrement celle qui est nouvellement bâtie vis-à-vis le passage du Grand-Cerf.
Hier soir, vers 10 heures et demie du soir, M. Douez, âgé de 28 ans, travaillant chez M. Crinon, chapelier, rue de la Monnaie, n. 10, se trouvait dans la rue Mouscoulon, où était stationnée une compagnie de troupe de ligne. Ce citoyen, témoin des ordres que le capitaine donnait à ses soldats, adressa de chaleureuses représentations à cet officier pour arrêter l'effusion du sang. Vous me paraissez un brave homme, lui dit le capitaine; allez donc leur dire de cesser de lancer des pierres. M. Douez se précipita aussitôt vers la barrière, la franchit, et par ses exhortations, parvint à calmer l'irritation que la conduite de la gendarmerie avait produite sur le peuple; mais au moment où les esprits commencent à se refroidir, un détachement de gendarmes débouche par la rue aux Ours et fait une décharge de mousqueterie. M. Douez, qui venait de s'exposer pour rétablir l'ordre, est atteint l'un des premiers; une balle lui traverse la cuisse, et il a pu être transporté que très tard chez